

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

4164/85 (Presse 3)

983rd meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 14 and 15 January 1985

President : Mr Filippo Maria PANDOLFI,
Minister for Agriculture
of the Italian Republic

LIBRARY

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Constantinos SIMITIS
Minister for Agriculture

Mr Walther FLORIAN
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mr Michel ROCARD
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI
Minister for Agriculture

Mr Giulio SANTARELLI
State Secretary,
Ministry of Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH
Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN
State Secretary,
Ministry of Agriculture and
Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS
Minister for Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John MacGREGOR
Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN - Member
4164 e/85 (Presse 3) don/HM/dvw

.../...

WINE

After hearing an initial report from the Special Committee on Agriculture the Council examined a number of questions concerning adjustment of the wine arrangements involving both the future system of compulsory distillation and structural measures.

It instructed the Special Committee on Agriculture and the Working Party on Wine to study the abovementioned questions in the light of its discussions so that it could finalize the matter at its next meeting.

The Council noted that the Commission would shortly be submitting proposals on the question of the specific measures for Greece.

BEEF AND VEAL

The Council adopted Regulations:

- opening, allocating and providing for the administration for 1985 of a Community tariff quota for frozen beef and veal falling within subheading 02.01 A II b) of the Common Customs Tariff at a duty of 20%. The total quota is 50 000 t, 500 t of which constitute the reserve. The first instalment of 49 500 t is divided into two parts, broken down between the Member States as follows:

	For the part totalling 33 165 tonnes	For the part totalling 16 335 tonnes
Benelux	3 157	1 555
Denmark	155	77
Germany	5 960	2 935
Greece	1 693	832
France	3 310	1 631
Ireland	3	2
Italy	9 561	4 709
United Kingdom	9 326	4 594

- opening a Community tariff quota for 1985 of 29 800 t for high-quality, fresh, chilled or frozen beef (Hilton beef) falling within subheadings 02.01 A II a) and b) of the Community Customs Tariff at a duty of 20%.

It also adopted, by a qualified majority, the estimates concerning:

- young male bovine animals (190 000 head) weighing 300 kilograms or less and intended for fattening for the period 1 January to 31 December 1985, which are allocated as follows:

Italy	:	164 300 head
Greece	:	25 100 head
Other Member States:		600 head;

- beef and veal (50 000 t) intended for the processing industry for the period 1 January to 31 December 1985.

STRUCTURES POLICY

A. The Council made progress in its discussions on improving the efficiency of agricultural structures. It noted that some points needed to be examined further.

B. The Council instructed the Permanent Representatives Committee to prepare the dossier on the financial implications of the structures policy bearing in mind the Council's conclusions on budgetary discipline.

C/D. The Council also discussed the specific measures for Greece, viz.

- introduction of aid for the transhumance of sheep, goats and cattle
- increase in the staff of the departments responsible for the quality control of agricultural products
- authorization for the grant of national aid for the transport of means of production to certain islands,

and the extension of certain measures approved by the Council in 1978 and 1979:

- improvement of public amenities in certain rural areas
- common measure for forestry in certain Mediterranean zones of the Community.

The Council will resume its examination of all these subjects at its next meeting in February, on the basis of an overall compromise to be submitted by the Presidency in conjunction with the Commission.

MILK SECTOR

The Council held an initial discussion on a number of technical adjustments in the application of the superlevy system in the milk sector, proposed by the Commission as a result of difficulties currently being experienced in most Member States.

It instructed the Special Committee on Agriculture to examine these proposals speedily and thoroughly so that it could take a decision on them as soon as possible.

LAYING HENS KEPT IN BATTERY CAGES

The Council took note of a Commission statement to the effect that in February it would be submitting to the Council a report on research carried out in the Community on the welfare of laying hens in various farming systems and the possible economic and financial consequences of the adoption of minimum Community standards for the cages of these hens.

The Council decided to resume its examination of this matter at a forthcoming meeting, after receipt of the report in question.



MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council took note of the Commission report on the market in new potatoes.

Fisheries

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation extending until 31 December 1985 the validity of the following Regulations:

- Regulation (EEC) No 1/85 fixing, for certain fish stocks and groups of fish stocks, provisional total allowable catches for 1985 and certain conditions under which they may be fished;
- Regulation (EEC) No 2/85 allocating for 1985, catch quotas in Greenland waters;
- Regulation (EEC) No 3/85 allocating certain catch quotas between Member States for vessels fishing in the Norwegian economic zone and the fishery zone around Jan Mayen;
- Regulation (EEC) No 4/85 laying down for 1985 certain measures for the conservation and management of fishery resources to vessels flying the flag of Norway;
- Regulation (EEC) No 5/85 laying down for 1985 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels registered in the Faroe Islands;
- Regulation (EEC) No 6/85 allocating catch quotas between Member States for vessels fishing in Faroese waters;
- Regulation (EEC) No 7/85 laying down for 1985 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels flying the flag of Spain;
- Regulation (EEC) No 8/85 laying down certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels flying the flag of certain non-member countries in the 200-nautical-mile zone off the coast of the French department of Guyana.

Commercial policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation imposing a definitive anti-dumping duty on imports of pentaerythritol originating in Canada.

Energy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Resolution on the improvement of energy-saving programmes in Member States (see Press Release 10441/84 (Presse 190) of 13 November 1984).

ECSC

The Council gave its assent, pursuant to Article 56(2)(a) of the ECSC Treaty, to the granting of global loans to:

- Commerzbank AG, Düsseldorf (Federal Republic of Germany)
- Deutsche Bank AG, - Frankfurt (Federal Republic of Germany).

Appointment

On a proposal from the Luxembourg Government, the Council appointed Mr P. WISELER, Senior Government Official responsible for Vocational Training, an alternate member of the Committee of the European Social Fund in place of Mr A. SCHROEDER, alternate member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 23 May 1985.

Bruxelles, le 11 janvier 1985
Note BIO(85)10 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Groupe du Porte-Parole

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE DES 14-15 JANVIER (M. Vasey)

433

Le Conseil agricole se reunira les lundi 14 et mardi 15 janvier prochains. M. Pandolfi, ministre italien de l'Agriculture et President en exercice du Conseil, et M. Frans Andriessen, membre de la Commission nouvellement charge de l'Agriculture se sont deja rencontres jeudi a Bruxelles pour preparer cette premiere reunion ministerielle de la presidence italienne. Par ailleurs, M. Andriessen a eu egalement des contacts avec MM. Rocard (FR) et Jopling (RU), a la demande de ces derniers.

L'ordre du jour comporte quatre volets :

1. LAIT

Le Conseil fera le point du regime des quotas et de l'application du super-prelevement. La position de la Commission a ce sujet est la suivante :

- Aspects juridiques

La Commission entend assumer ses responsabilites et faire appliquer le regime des quotas conformement aux decisions du Conseil du 31 mars 1984. A cet effet, la Commission a deja ouvert la procedure de l'article 169 du Traite contre les Etats membres qui n'ont pas rempli leurs obligations, soit en ne procedant pas a la perception du prelevement du par les producteurs a la date du 15 decembre dernier, soit en n'appliquant pas correctement la reglementation communautaire. Une mise en demeure a ete adreesee a tous les Etats membres sauf la Republique Federale d'Allemagne et la Grece (qui beneficie d'un regime derogatoire).

- Aspects financiers

La Commission a deja deduit des avances de tresorie aux Etats membres pour decembre 1985, une somme correspondant a leurs recettes estimees au titre du super-prelevement, puis elle a deduit des avances pour janvier (1ere tranche) un montant correspondant a 25% des depenses pour le secteur laitier couvertes par ces avances. Ce faisant, elle a sauvegarde la position financiere de la Communaute vis-a-vis des Etats membres en ce qui concerne le paiement du super-prelevement. On procedera ulterieurement aux corrections necessaires lorsque les chiffres definitifs du depassement des quotas seront connus.

- Amenagement des regles

La Commission a deja examine a plusieurs reprises l'opportunité de donner suite aux differentes demandes des Etats membres tendant a modifier le reglement de base. Compte tenu du fait que le regime des quotas est encore en rodage, la Commission estime qu'il serait opportun de donner suite aux demandes visant un amenagement technique du systeme, a condition que ces amenagements n'aient pas pour effet a) d'augmenter les quantites de reference globales, b) de modifier la nature du systeme, par exemple dans le sens d'un regime des quotas nationaux. M. Andriessen a obtenu l'accord de la Commission pour faire les propositions necessaires, compte tenu des resultats des contacts bilateraux et des discussions en Conseil. Cette initiative, qui n'affecte en rien la position prise par la Commission concernant les aspects juridiques et financiers du dossier, mettra le Conseil devant ses responsabilites pour assurer la mise en oeuvre effective du regime du

super-prélevement, et partant, la maîtrise de la production laitière. Il va sans dire que la Commission ne propose pas de modifier les délais fixes pour la perception du prélevement, décision qui ne relève pas d'ailleurs du Conseil.

2. STRUCTURES AGRICOLES

La discussion portera probablement sur les incidences financières du renouvellement de la nouvelle politique des structures, y compris non seulement la nouvelle action commune concernant les aides aux exploitations, telle qu'elle résulte du dernier compromis de la présidence irlandaise, mais aussi le règlement 355/77 révisé (commercialisation et transformation des produits agricoles), les mesures spécifiques régionales (autres que PIM) et les mesures structurelles envisagées dans le secteur du vin. L'adoption formelle du nouveau règlement aides aux exploitations interviendra ultérieurement.

Le Conseil se penchera également sur les mesures prévues en faveur de la Grèce (aides à la transhumance, aides aux services de contrôles, etc.), ainsi que sur le prolongement des mesures en faveur de l'infrastructure rurale et le reboisement dans les régions méditerranéennes.

3. REORGANISATION DU MARCHÉ DU VIN

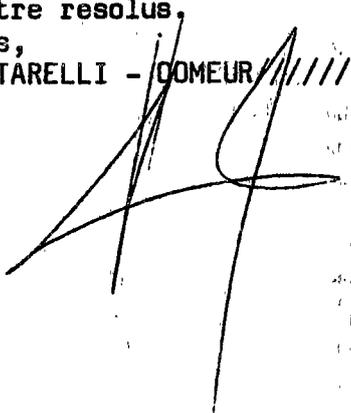
Le Conseil se penchera de nouveau sur les propositions de la Commission (voir P-60 de juillet 1984) qui ont été révisées pour tenir compte des conclusions du Conseil Européen de Dublin concernant la distillation obligatoire. Aucune décision formelle n'est attendue à ce stade. M. Pandolfi a indiqué à la presse jeudi qu'il entend faire aboutir l'ensemble du dossier (distillation obligatoire, mesures structurelles, mesures spéciales en faveur de la Grèce) pour fin février.

4. VIANDE BOVINE

Le Conseil doit encore ouvrir les contingents d'importation GATT 1985 pour la viande congelée (50.000 t) et pour la viande de haute qualité (28.500 t), et fixer les bilans d'importation pour la viande destinée à l'industrie de transformation et les jeunes bovins mâles destinés à l'engraissement (la Commission propose de reconduire les niveaux de 1984, à savoir respectivement 50.000 t et 190.000 têtes). La discussion portera essentiellement sur certains problèmes de répartition interne des quotas entre les États membres, qui devraient pouvoir être résolus.

Amitiés,

M. SANTARELLI - COMEUR



Bruxelles, le 15 janvier 1985

NOTE BIO (85) 10 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICOLE DU 14 JANVIER 1985 (M. Vasey)

A l'ouverture de la seance, M. Pandolfi a indique les
priorites de la presidence italienne. Il s'agit de :

- conduire les negociations sur les deux grands dossiers
laisses en suspens a la fin de l'annee derniere, a savoir la
reforme du marche du vin conformement a l'accord de Dublin et le
renouvellement de la politique des structures agricoles, et
ceci, avant d'entamer l'examen des propositions des prix ;
- faire aboutir pour le 31 mars les negociations sur les
prix agricoles ;
- entreprendre une reflexion en commun sur une strategie a
moyen terme pour la PAC.

Vin

Le CSA a ete charge d'intensifier ses travaux sur la reforme
du regime des vins, en vue de preparer la phase finale des
negociations lors de la prochaine session du Conseil (une
reunion supplementaire n'est pas a exclure). La presidence
italienne estime qu'il faut traiter conjointement le volet
marche et le volet structurel, tandis que la delegation grecque
souhaite une decision parallele sur le programme d'action en vue de
la restructuration du vignoble grec envisage a Athenes. (La
Commission est en train de mettre au point une proposition a cet
effet). D'autre part, certaines delegations (RFA, R.U.,
Pays-Bas) ne veulent pas s'engager sur les aspects financiers
des mesures structurelles dans l'absence d'un accord sur
l'encadrement financier de la nouvelle politique des structures,
qui doit etre examine par le Conseil Ecofin le 11 fevrier.

En ce qui concerne la distillation obligatoire, la
discussion a porte sur la necessite de definir plus clairement
les criteres de declenchement, les regions, les responsabilites
des Etats membres, etc. M. Andriessen a indique qu' en
formulant ses propositions revisees, la Commission est restee
aussi fidele que possible aux termes de l'accord de Dublin.

En ce qui concerne les mesures structurelles, la discussion
a porte sur le parallelisme entre les primes a l'arrachage et la
limitation du droit de replantation (que la Commission juge
indispensable), le champ d'application des mesures envisagees,
les compensations aux cooperatives, le niveau des primes et le
taux de remboursement par le FEOGA (que certaines delegations
jugent trop eleve). La Commission maintient ses propositions
tout en se reservant le droit de proposer des amendements
ulterieurement.

Quotas laitiers

M. Andriessen a fait une declaration sur l'application du
regime du super-prelevement, qui fera l'objet de discussion
mardi. En ce qui concerne les aspects infractionnels et
financiers du dossier, M. Andriessen a rappele la position de la
Commission (voir BIO(85)10 - preparation) tout en decourageant le

Conseil d'avoir une discussion sur ces questions. Par contre, il a indique les modifications que la Commission est prete a proposer dans l'application du systeme des quotas pour la campagne en cours en vue d'arriver a une meilleure cooperation entre la Commission et les Etats membres, a deux conditions pres, c.a.d., aucune augmentation des quantites globales et aucune introduction des quotas nationaux.

Sur cette reserve, la Commission est prete a proposer les six modifications suivantes au reglement de base :

- possibilite de prendre en consideration 1980 comme annee de reference (demande allemande) ;
- possibilite de reserver une partie de la quantite de reference au fermier (bailleur) sortant (demande allemande) ;
- possibilite d'effectuer des transferts entre la reserve pour les livraisons aux laiteries et la reserve pour les ventes directes (demande Britannique) ;
- reduction de la quantite de reference pour les ventes directes en Belgique de 25.000 tonnes et augmentation correspondante de la quantite de reference pour les livraisons aux laiteries ;
- possibilite de regrouper des petites laiteries specialisees dans la production de fromage dans certaines regions de montagne (demande francaise) ;
- enfin, dans certaines conditions, et pour cette campagne seulement, possibilite de prevoir des compensations entre regions deficitaires et regions excedentaires (demande francaise).

M. Andriessen fait valoir qu'il s'agit de modifications techniques du reglement qui peuvent contribuer au bon fonctionnement du regime des quotas au cours de sa premiere annee d'application. En commentant ces mesures devant la presse a l'issue de la seance, M. Andriessen a precise que le report de la date du 15 decembre fixe pour la perception de la premiere tranche du super-prelevement n'est pas en discussion.

Viande bovine

Le Conseil a approuve l'ouverture des contingents GATT pour la viande congelee (50.000 tonnes) et le Hilton beef (28.500 tonnes) ainsi que les bilans d'importation pour la viande de transformation (50.000 tonnes) et pour les jeunes bovins destines a l'engraissement (190.000 tonnes).

En ce qui concerne la repartition interne, il a ete convenu de prevoir une reserve de 500 tonnes dans le cadre du contingent GATT pour la viande congelee qui sera reservee en priorite a l'Irlande pour tenir compte de ses besoins apres l'abandon de sa reglementation nationale en matiere de fièvre aphteuse. D'autre part, la repartition du bilan jeunes bovins sera modifiee legerement par rapport a l'an dernier, a savoir, 164.300 tetes pour l'Italie, 25.100 pour la Grece et 600 pour les autres Etats membres.

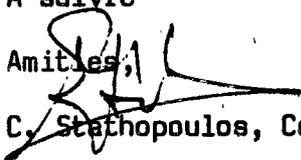
Il est a noter que les bilans d'importation ont ete approuves a la majorite qualifiee, la France ayant vote contre dans les deux cas, la Belgique et l'Irlande dans le cas du bilan pour la viande de transformation seulement. Ces pays avaient souhaite une reduction au moins symbolique de 10.000 tonnes, compte tenu des difficultes eprouvees par les producteurs communautaires. La Commission fait valoir qu'au moment ou les exportations connaissent une expansion remarquable dans le marche mondial, il serait politiquement inopportun de limiter l'acces des pays tiers fournisseurs a notre propre marche.

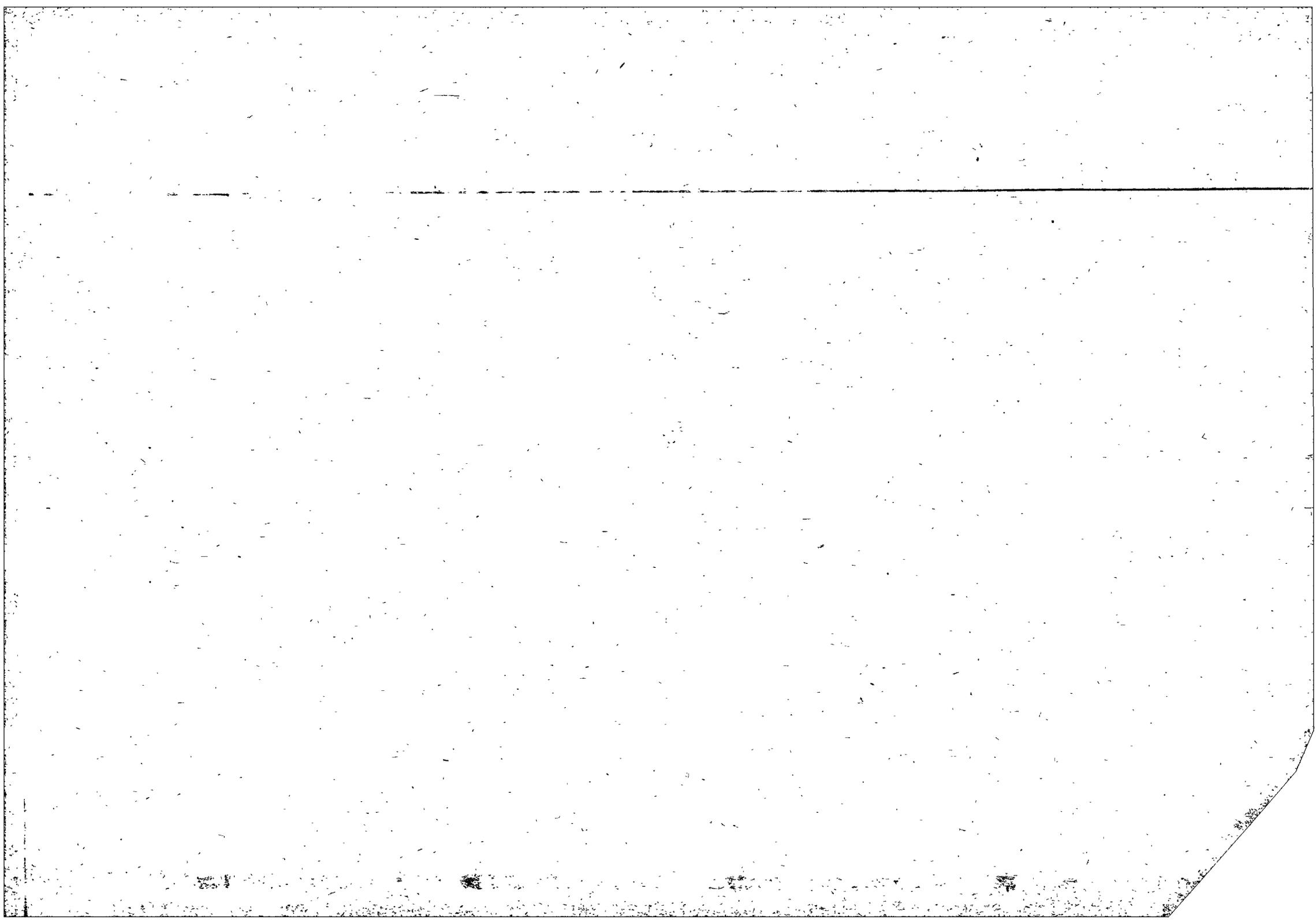
Horticulture neerlandaise

Sous points divers, M. Andriessen indique que la Commission est en train d'examiner la reponse du gouvernement neerlandais a la mise en oeuvre que la Commission lui avait adresse fin novembre concernant le nouveau tarif pour le gaz naturel en faveur de l'horticulture neerlandaise et qui est applique depuis le 1er octobre. Les arguments avances par les autorites neerlandaises, notamment concernant les prix des differentes formes d'industries, souleve des problemes qui doivent encore etre clarifies (consultations d'exporter). En attendant, la Commission n'est pas en mesure de formuler un avis definitif quant a l'existence d'une aide illegale, et donc a prendre position sur les consequences juridiques et financieres de la mesure incriminee. M. Andriessen s'est engage a traiter ce dossier avec toute l'urgence voulue.

A suivre

Amitiés,


C. Stathopoulos, Comeur ////



NOTE BIO + PE STRASBOURG

Bruxelles. le 15 janvier 1985

NOTE BIO(85) 10 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICOLE DU 15 JANVIER 1985 (M. Vasey)

Politique des structures

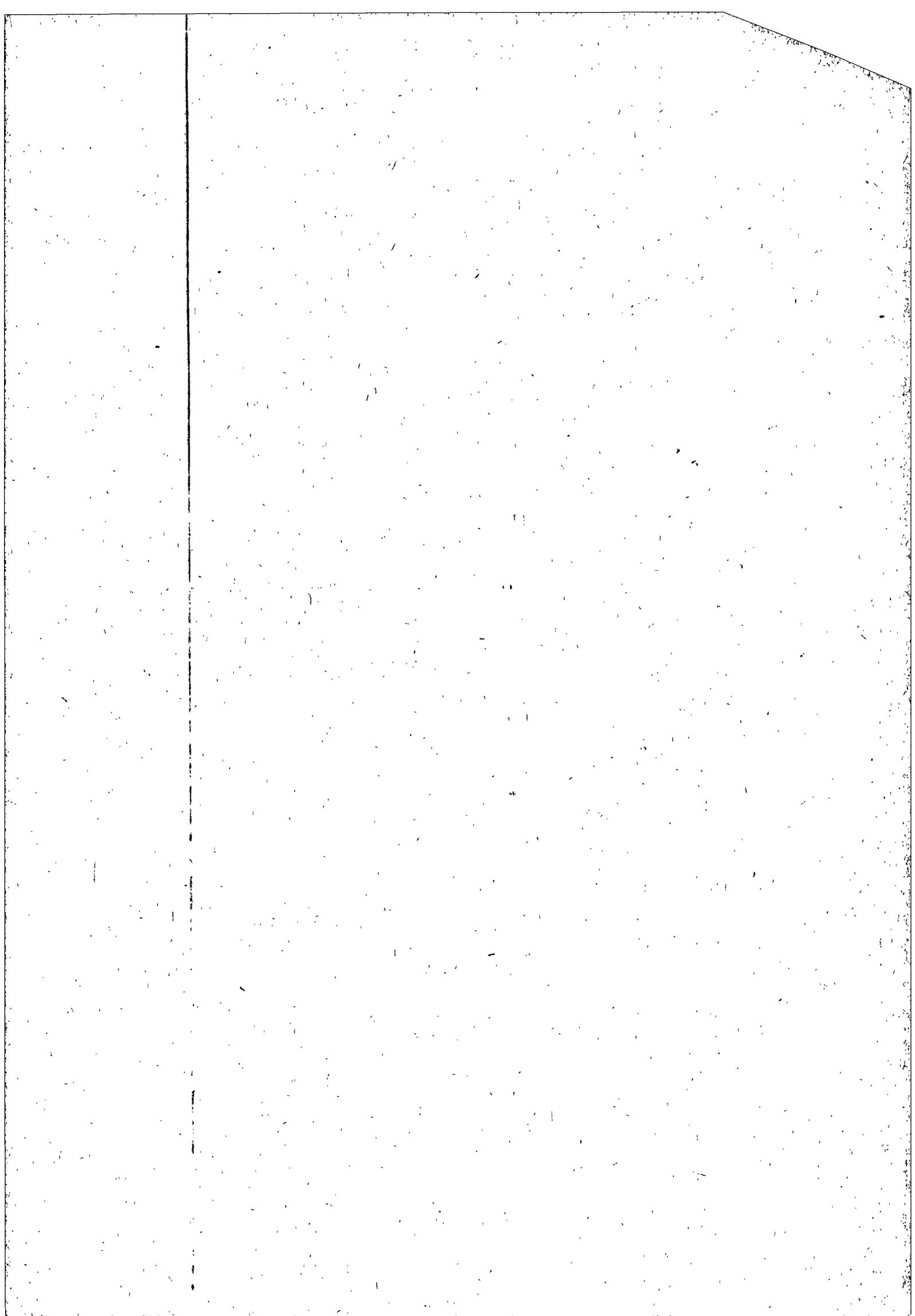
L'ensemble du dossier y compris les mesures spéciales en faveur de la Grèce et des régions méditerranéennes, a été renvoyé à la prochaine session du Conseil. En attendant, le dernier compromis présenté par la présidence irlandaise avec l'appui de la Commission, reste sur la table. Aucun rapprochement des positions n'a eu lieu en ce qui concerne les points encore ouverts (restrictions aux investissements dans le secteur porcin, aides pour l'achat de vaches laitières, aides pour la protection de l'environnement) ainsi que les aspects financiers.

M. Andriessen fait valoir que le Conseil agricole doit avoir son mot à dire, c.a.d. ne pas laisser la question des ressources financières au seul Conseil Ecofin. Pour rompre le cercle vicieux où le Conseil Ecofin renvoie au Conseil agricole pour définir le contenu du règlement, mais le Conseil agricole ne peut pas prendre de décision aussi longtemps que le Conseil Ecofin n'a pas défini le cadre financier, il suggère une réunion conjointe, mais cette initiative, bien qu'appuyée par la présidence, ne fait pas encore l'unanimité des délégations : question renvoyée donc au Coreper.

A suivre


Amittes,

C. Stathopoulos, Comeur ////



NOTE BIO + PE STRASBOURG

Bruxelles, le 16 janvier 1985

NOTE BIO(85) 10 (suite 3 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICOLE DU 15 JANVIER 1985 (M. Vasey)

Quotas laitiers

L'initiative de la Commission paraît avoir permis de sortir le Conseil de l'impasse concernant l'application du régime des quotas. La plupart des délégations ont bien accueilli les différentes propositions de la Commission, sous réserve d'un examen plus approfondi au niveau technique. Seule la délégation irlandaise a mis une réserve générale, en raison du fait que la Commission n'a pas donné suite à sa demande d'augmenter la quantité globale pour l'Irlande. Le CSA a été chargé d'entreprendre d'urgence l'examen technique des différentes propositions en vue de permettre une décision rapide. M. Andriessen a invité les États membres à ne pas lier cet examen à d'autres questions, étant donné qu'il s'agit de faciliter l'application du système dans l'immédiat. Il a souligné que la proposition de faciliter les transferts de quantités non-utilisées à l'intérieur et entre les différentes régions, ne vaut que pour la première année transitoire du nouveau régime.

Points divers

Les délégations allemande et britannique ont évoqué la décision prise par la Commission d'autoriser la France à ne pas appliquer un MCM négatif pour la viande porcine depuis le 1er janvier. M. Andriessen a justifié cette décision, qui évite l'introduction temporaire de MCM pour des raisons formelles.

M. Andriessen a fait une brève déclaration sur la nécessité d'accélérer les travaux concernant l'harmonisation des législations nationales, notamment dans les secteurs vétérinaire, phytosanitaire, etc., le programme de travail adopté en mai 1984 ayant déjà pris un certain retard.

À la demande des délégations allemande et française, il a été convenu de prévoir un débat au Conseil pendant la présidence italienne sur le problème des succédanés aux produits laitiers, etc., étant entendu qu'il s'agit d'un problème complexe qui exige une bonne préparation.

La délégation allemande a évoqué la campagne de presse en RFA concernant la destruction des fruits et légumes. M. Andriessen a fait valoir que la part de la production communautaire retirée du marché dans certains secteurs en 1983/84 paraît effectivement très élevée. À cet égard, la Commission entend suivre une politique très restrictive dans le cadre de ses propositions de prix pour 1985/86, tout en renforçant le dispositif des contrôles.

Les delegations irlandaise et francaise ont souleve les mesures de sauvegarde prises par le Canada dans le secteur de la viande bovine. M. Andriessen indique que la Commission a informe les autorites canadiennes de ce que le volume des importations allouees a la CE pour 1985 est inacceptable, et que si les consultations en cours ne donnent pas une solution satisfaisante, la Communaute se reserve le droit de prendre les mesures de retortion.

Le ministre francais a evoque les problemes poses par l'elargissement a l'egard tant du GATT que des pays tiers mediterraneens. M. Andriessen rappelle qu'il s'agit d'un probleme tres complexe qui est a l'examen au sein du Conseil affaires generales et du Comite article 113.

Enfin, le ministre italien a demande au Conseil d'autoriser les aides nationales decidees en faveur de l'industrie italienne du sucre. Ces aides ont ete refusees par la Commission en ce qu'elles visent a compenser les pertes des entreprises. Le Conseil dispose d'un delai de 3 mois pour decider s'il y a lieu d'autoriser ces aides a titre exceptionnel, conformement a l'article 93 para.2 du traite.

La prochaine reunion du Conseil agricole aura lieu les 25 et 26 fevrier comme prevu.

CORRIGENDUM A LA BIO(85) 10 (suite 1) :

Quotas laitiers : para 2, ligne 3 , lire :

"possibilite de prendre en consideration 1980 comme annee de reference pour l'examen des cas difficiles"

Viande bovine : para 1, lire :

"Bilan pour les jeunes bovins (190.000 tetes)"

Horticulture neerlandaise , lire :

ligne 3 : "mise en demeure"

ligne 9 : "consultation d'experts"

Amities,
C. Stathopoulos, COMEUR ////

